

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020
Salle du Conseil - Mairie de La Morte**

Sur convocation du 23 septembre 2020

La séance débute à 17h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, Mme Monique FAIVRE, M. JOSSINET Fabien, M. LEGRAND Yves, Mme VEUJOZ Patricia, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie, M. MASSON Julien

Sont absents et excusés : /

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance

En ouverture de séance, Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- SIAG – Aide exceptionnelle « Solidarité des communes »,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine –
Compétence « Alpe du Grand Serre »**

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier l'article L.5211-17 concernant les transferts de compétences ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Matheysine par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019 ;

Vu la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n°58-2019 du 29 avril 2019 fixant principe d'une prise de compétence de la station de l'Alpe du Grand Serre ;

Vu, la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n° 88-2020 du 27 juillet 2020 décidant la modification statutaire pour la prise de compétence nouvelle « Alpe du Grand Serre » ;

Monsieur Raymond MASLO, Maire, donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes fixant la nouvelle compétence « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabiles alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiabiles** ».

Considérant qu'à ce jour l'autorité organisatrice de la station de l'Alpe du Grand Serre est le Syndicat Intercommunal de l'Alpe du Grand Serre (SIAG) regroupant les communes de La Morte, Villard-Saint Christophe, La Mure, Lavaldens et Saint Honoré ;

Considérant les difficultés économiques récurrentes du SIAG et de son établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé AGS Nature qui assure l'exploitation de la station, et qui ont nécessité des financements externes exceptionnels en particulier de la communauté de communes de Matheysine ;

Considérant l'aggravation de la situation économique de la station due à une saison hivernale fortement perturbée (manque de neige, fermeture prématurée, etc) et aux conséquences financières de l'âge du parc de remontées mécaniques (obligation de grandes visites) qui remettent en cause l'ouverture de la station pour la prochaine saison hivernale ;

Considérant que la station de l'Alpe du Grand Serre est un équipement structurant, moteur économique, social et touristique, véritable bassin d'emplois (115 emplois liés à l'activité non délocalisables) et de consommation jusqu'à 1,2 millions de passages skieurs qui séjournent, consomment, sur tout un territoire ;

Considérant l'économie générée directement par ce site mais aussi de l'atout que constitue la présence d'une station de sports d'hiver sur ce territoire en complément du tourisme lacustre, vert et culturel en période estivale. A cela doit être pris en compte l'ensemble des impacts sur l'emploi pluriactif proposé à la population notamment au monde agricole de la vallée mais aussi du territoire de la Matheysine ;

Considérant que l'ouverture de cette station et le maintien de l'activité touristique est un choix politique au service d'un projet de territoire, d'autant plus fort dans le contexte actuel où d'autres activités économiques disparaissent ;

Considérant le potentiel de l'Alpe du Grand Serre à long terme, objet d'une étude pilotée par la Communauté de Communes de Matheysine, après la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, du nouveau mode de gestion et d'un projet de station (diversification 4 saisons, stratégie de positionnement, cible clientèle, investissements, etc) ;

Considérant les travaux du Directoire, instance politique « Ad hoc » locale réunissant les élus de la Communauté de Communes de Matheysine, du SIAG et des communes membres concernées, qui a étudié les différentes voies de maintien de l'activité et mis en avant l'intérêt d'une prise de compétence par la Communauté de Communes de Matheysine ;

Monsieur le Maire propose :

- d'entériner la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi formulée « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** »,

Il précise que la commune de La Morte intégrera les instances décisionnaires à hauteur de sa participation financière annuelle dans le cadre de la diminution des attributions de compensation et de transfert de charges.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Décision modificative n°3 Budget communal – Virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder à des mouvements de crédits.

Il propose les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	30 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	30 000.00 €	
D 21571 : Matériel roulant	30 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000.00 €	
D 65548 : Autres contributions		30 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		30 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	30 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	30 000.00 €	

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : SIAG – Aide exceptionnelle « Solidarité des communes »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020/07/01 du conseil municipal du 6 juillet 2020, relative au versement au SIAG de la participation 2020 pour un montant de 80 000 €.

Il rappelle les difficultés financières rencontrées par le SIAG et la prochaine prise de compétence par la Communauté de Communes de la Matheysine fixant la compétence « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** »

Il propose de verser une aide exceptionnelle au SIAG au titre de « solidarité des communes » d'un montant de 15 000 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Tarifs ski de fond saison 2020/2021- Approbation

Monsieur le Maire indique qu'il convient de reporter ce point dans l'attente d'une harmonisation des tarifs Nordic Isère sur les sites Trièves et Matheysine.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Régime indemnitaire – Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

- verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents de la commune de La Morte,
- instaurer un système lisible et transparent,
- prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

Il propose de soumettre un projet de délibération fixant les modalités d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP lors du Comité Technique du Centre de Gestion (CDG38) qui se tiendra le 10 novembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Informations au conseil :

Monsieur le Maire indique que la commune est parfois amenée à faire élaguer des arbres sur la commune (arbres malades, instables ou trop volumineux jouxtant des bâtiments).

Il indique que pour se faire, la commune fera appel aux élagueurs locaux, à savoir Yann VINCENT et/ou Stephen MISTRAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à La Morte, le 05 octobre 2020

La Secrétaire de séance
Marie-Noëlle DUCHAMP



Le Maire
Raymond MASLO